

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 13 AVRIL 2021 À 18 HEURES 30

N° DEL2021_041 : ADMISSION EN NON VALEUR DES TITRES DE RECETTE

L'an deux mille vingt et un, le treize avril

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 13 avril 2021 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Madame Christine TAMBORINI

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, Michel TREBOSC, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :
mesdames Cindy COQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Agnès BRU, Marie-Christine CABAL.

Membres excusés :

Mesdames Sylvie FONTANILLES CRESPO, Martine LASSERRE, Danielle PATUREY, Monsieur Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,
Gilbert HANGARD (pouvoir à Michel FRANQUES), Thierry DUFOUR (pouvoir à Christine TAMBORINI), David DONNEZ (pouvoir à Camille DEMAZURE)

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 13 AVRIL 2021

N° DEL2021_041 : ADMISSION EN NON VALEUR DES TITRES DE RECETTE

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

La Trésorerie d'Albi-ville et Périphérie vient de transmettre des états de taxes et produits irrécouvrables portant sur les exercices 2015 à 2020 pour le budget annexe assainissement collectif et le budget annexe eau potable.

Les sommes qui n'ont pu être recouvrées concernent des titres de recettes dont le montant unitaire est inférieur au seuil de poursuites (1%), ou pour lesquelles malgré les poursuites engagées et les relances effectuées, la trésorerie n'a pu obtenir de paiement de la part des tiers (29,8%), ou encore en raison de l'absence d'une adresse postale fiable pour joindre les redevables (42,2%).

Ces écritures d'annulation sont également nécessaires après que des décisions d'effacement de dette aient été prises suite à des procédures de surendettement et suite aux procédures de liquidation (27%).

Monsieur le Trésorier d'Albi nous demande d'effectuer pour chacun de ces titres un mandat de régularisation sur les budgets concernés.

Sur 3 339 titres à annuler au total, 2 168 concernent l'assainissement collectif pour un montant de 72 107,34 € TTC soit 65 552,12 € HT. Ce sont majoritairement des prestations relatives à la perception de la redevance assainissement collectif (94 % des demandes sur le budget assainissement collectif).

Ces recettes non recouvrées au titre de la redevance assainissement représentent 0,18 % du total des montants encaissés sur la même période.

TITRES EMIS ENTRE 2015 ET 2020 POUR LES REDEVANCES 70611 + 706121 EN € HT	ADMISSION EN NON VALEUR REDEVANCE EN € HT	PART
34 260 728,65 €	61 660,31 €	0,18 %

Les admissions en non-valeur sur l'exercice 2020 concernent principalement des factures émises par la ville d'Albi en 2019 (rôles des « impayés » émis en 2020).

Concernant les recettes non recouvrées sur le budget annexe eau potable, ce sont 1 171 factures de redevance d'eau potable pour un montant total de 25 034,74 € TTC soit 23 729,61 € HT. Elles concernent des factures émises par la ville d'Albi en 2019 et qui n'ont pu être recouvrées par la régie de recettes prolongée. Ces impayés ont ensuite été transmis en 2020 à la trésorerie d'Albi ville et périphérie pour que cette dernière mette en œuvre ses procédures de

recouvrements (émission d'un rôle de facturation dit des « impayés »). Elles représentent 0,26 % du total des recettes comptabilisées en 2020.

BUDGET	N° Liste	Années	Nombre de titres	Montant total HT	Montant total TTC	
ASS. COLLECTIF	4842030233	2020	100	849,32 €	934,25 €	
	4842430533	2020	100	1 503,05 €	1 653,36 €	
	4706430233	2019	108	5 129,18 €	5 642,10 €	
	4733240233	2017-2019	96	4 705,87 €	5 176,46 €	
	4734450233	2015, 2017-2019	101	7 974,98 €	8 772,48 €	
	4776910233	2019	96	1 521,62 €	1 673,78 €	
	4678390533	2019	100	3 618,69 €	3 980,56 €	
	4846450233	2020	99	742,78 €	817,06 €	
	4847850533	2020	100	2 115,39 €	2 326,93 €	
	4847850233	2020	100	979,12 €	1 077,03 €	
	4691990533	2017-2018	99	4 073,14 €	4 480,45 €	
	4694190233	2019	104	5 408,46 €	5 949,31 €	
	4840640533	2020	36	755,91 €	831,50 €	
	4840640233	2020	94	2 575,14 €	2 832,65 €	
	4847050833	2020	100	850,28 €	935,31 €	
	4534450233	2017-2018	106	4 275,26 €	4 702,79 €	
	4606150533	2017-2018	101	5 005,15 €	5 505,67 €	
	4534650233	2019	104	4 503,26 €	4 953,59 €	
	4853450533	2020	46	527,47 €	580,22 €	
	4695430233	2019	88	4 599,14 €	5 059,05 €	
	4852250533	2020	100	2 299,63 €	2 529,59 €	
	4850250233	2020	95	793,89 €	873,28 €	
	4851460533	2020	95	745,38 €	819,92 €	
	Total assainissement			2 168	65 552,12 €	72 107,34 €
	Eau Potable	4846450833	2020	122	2 109,94 €	2 225,99 €
		4850850233	2020	119	1 532,27 €	1 616,54 €
4846850833		2020	112	3 762,34 €	3 969,27 €	
4853650233		2020	47	923,92 €	974,74 €	
4847450233		2020	108	1 652,04 €	1 742,90 €	
4852050233		2020	101	1 396,64 €	1 473,46 €	
4853250233		2020	101	3 079,64 €	3 249,02 €	
4849650233		2020	135	2 084,08 €	2 198,70 €	
4842640233		2020	104	1 543,66 €	1 628,56 €	
4843230233		2020	102	1 937,80 €	2 044,38 €	
4841830233		2020	38	1 169,00 €	1 233,30 €	
4839430533		2020	82	2 538,27 €	2 677,88 €	
Total eau potable			1 171	23 729,61 €	25 034,74 €	
TOTAL ENSEMBLE DES BUDGETS			3 339	89 281,74 €	97 142,08 €	

Il faut enfin signaler que dans 3 180 cas sur 3 339 (soit 95 %), les montants dus sont inférieurs à 100 €, ce qui amène la trésorerie à ne pas engager de poursuites au-delà des relances réglementaires.

Compte tenu du caractère irrécouvrable de ces sommes, la trésorerie demande à la communauté d'agglomération d'émettre en non valeur les sommes indiquées, conformément aux états transmis, et pour le montant total de 97 142,08 € TTC.

Après étude du passif de la collectivité, des provisions pour contentieux et pour dépréciation des comptes de redevables ont été constituées. Elles ont été remises à jour lors du conseil communautaire du 29 septembre 2020 pour intégrer les créances non recouvrées au titre de l'exercice 2019.

A l'issue de ce conseil communautaire, le stock de provision pour dépréciations de comptes était le suivant :

Nature de la provision	Domaine	Budget	Montant de la provision
Provisions pour dépréciations comptes	Finances	Général	24 350,18 €
	Finances	Transports urbains	22,00 €
	Finances	Assainissement non collectif	1 216,60 €
	Finances	Assainissement collectif	218 018,44 €
	Finances	Parking	62,80 €
	Finances	Immobilier Innoprod	2 882,91 €
	Finances	Eau potable	277 115,52 €
	TOTAL PROVISION POUR		523 668,45 €

Compte tenu des admissions en non-valeur présentées par la trésorerie d'Albi-Ville et Périphérie, une partie des provisions constituées doit faire l'objet d'une reprise.

Le montant des provisions à reprendre correspond aux admissions en non-valeur des créances antérieures à 2020, soit 50 814,76 € HT (55 895,94 € TTC) sur le budget annexe assainissement collectif.

Ces reprises de provisions donneront lieu à l'émission de titres de recettes en section de fonctionnement (compte 78xx) qui permettront de financer les admissions en non valeurs.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la demande d'admission en non valeur de monsieur le responsable du service de gestion comptable d'Albi,

VU la délibération n° DEL2020_129 du Conseil communautaire du 29 septembre 2020 mettant à jour les provisions,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 09 mars 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DECIDE l'admission en non valeur de créances irrécouvrables à hauteur de 89 281,74 € HT soit 97 142,08 € TTC : 65 552,12 € HT (72 107,34 € TTC) pour le budget annexe assainissement collectif et 23 729,61 € HT (25 034,74 € TTC) pour le budget annexe eau potable.

DECIDE de reprendre une partie des provisions constituées au titre des créances non recouvrées : 50 814,76 € HT (55 895,94 € TTC) sur le budget annexe assainissement collectif.

DIT QUE les crédits sont prévus sur les différents budgets de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme,
Fait le 13 avril 2021,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL